

2016_CT2_111

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à ALBERT Guy – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MENFI Jeannot donne pouvoir à TALASSINOS Luc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à TAULAN Francis – RENAUDIN Michel donne pouvoir à GACHON Loïc – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MEÏ Roger – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Développement économique et emploi / Agriculture

■ Séance du 23 juin 2016

05_4_01

■ Attribution de subventions aux associations à caractère agricole -
Approbation de conventions

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Environnement, Développement durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 30 juin 2016



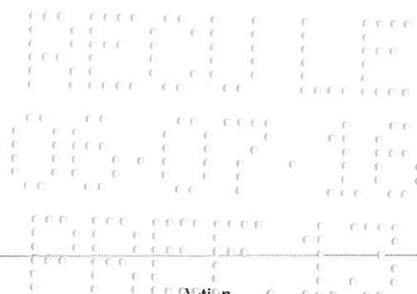
■ Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions **d'un montant total de 138.240 € aux 20 associations** répertoriées dans le tableau ci-dessous :



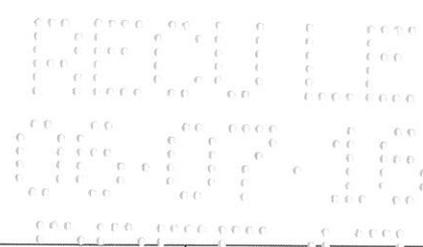
ASSOCIATIONS	Action	Montant voté en 2015	Montant BP 2016	Montant demandé en 2016	Montant proposé en 2016	Taux d'intervention
LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	diverses manifestations de promotion	6 400	16 320	8 160	6 400	39,22%
LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	10ème présentation du millésime le 30 mai 2016 au Pharo	13 300	59 471	15 858	13 300	22,36%
LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	15ème rallye découverte des vins de la Sainte Victoire le 15 octobre 2016	9 300	51 620	10 324	9 300	18,02%
LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	fonctionnement de l'association : outils de promotion et de communication + actions techniques	12 400	34 810	17 405	12 400	35,62%
LES VIGNERONS DE LA SAINTE VICTOIRE	20ème journée technique en novembre 2016	1 000	5 761	1 533	1 000	17,36%
CONFEDERATION PAYSANNE DES BDR	Participation au salon de la restauration professionnelle « Food in sud » les 24, 25 et 26 janvier 2016	0	15 000	3 000	2 000	13,33%
CONFEDERATION PAYSANNE DES BDR	Café paysans	0	5 325	1 200	1 000	18,78%
LES MILLES ANIMATIONS	Transhumance provençale des Milles le 22 mai 2016	1 000	8 205	3 000	1 000	12,19%
FEDERATION DES CAVES COOPERATIVES 13	44ème congrès des caves coopératives de France du 26 au 29 juin 2016 à Marseille	0	180 000	10 000	8 000	4,44%
ASSOCIATION REGIONALE DE GESTION DES ESPACES NATURELS AROMATIQUES	production d'huiles essentielles	0	9 400	5 640	5 640	60,00%
COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX	32ème fête des vins des côteaux d'Aix à Rognes	2 700	23 300	4 000	3 000	12,88%
COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA FETE DE LA VIGNE ET DU VIN	22ème Fête de la vigne et du vin le 7 mai 2016 dans les caves des BdR	2 500	26 850	2 500	2 500	9,31%
JEUNES AGRICULTEURS ES BDR	accompagnement économique, administratif et technique des nouveaux agriculteurs	4 000	52 126	4 000	4 000	7,67%
ASSOCIATION DES COMPAGNONS DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX	actions oleicoles de promotion de l'olivier et de l'huile d'olive du pays d'Aix		19 800	2 700	2 700	13,64%
SERVICE DE REMPLACEMENT DES BDR	Remplacement des non salariés agricoles absents pour mandat professionnel, formation, congés et plan handicap	1 500	151 781	5 000	1 500	0,99%
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LA POMME DE TERRE DE PERTUIS	promotion de la marque « Pomme de terre de Pertuis »	2 000	5 000	2 000	2 000	40,00%
FEDERATION DES FOYERS RURAUX 13	fonctionnement jardin écologique/espace test « Croq'jardin »	5 647	26 040	10 000	7 000	26,88%
MAISON DE LA TRANSHUMANCE	La Routo : mise en œuvre et animation d'un itinéraire transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance	1 000	3 500	2 500	1 000	28,57%
ARVALIS	18ème journée nationale de la filière blé dur le 2 février 2016 à Aix	0	72 789	7 000	7 000	9,62%
VINS ET TERROIRS DU JARDIN AIXOIS	3ème édition des « Chikoulades » le 28 août 2016 à Lambesc	10 000	63 000	15 000	10 000	15,87%
GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE SUD LUBERON	programme de développement répondant aux attentes des agriculteurs et concourant à l'évolution et au progrès de l'agriculture	1 000	133 910	1 000	1 000	0,75%
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL	développement et promotion des circuits courts en Pays d'Aix	4 000	15 200	7 000	4 000	26,32%
SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE D'AIX EN PROVENCE	20ème Fête de l'huile d'olive AOP d'Aix-en-Provence en décembre 2016 à Aix	4 000	16 500	5 000	4 000	24,24%
TOUT NATURELLEMENT	Pré-étude pour l'implantation d'un maraîcher bio sur la commune de Meyrargues	1 000	6 000	3 000	1 500	25,00%
LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENÇALE	24ème Festival de la Gastronomie Provençale – 3 juillet 2016 à Châteauneuf-Le-Rouge	27 000	178 000	42 000	27 000	15,17%

MONTANT TOTAL en €

138 240

DOSSIER N° 2016-005	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 685	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE			
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE		
SIÈGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de diverses manifestations de promotion : <ul style="list-style-type: none"> • Fête de la Saint Vincent à Trets • Dégustation du millésime lors des foires de Trets • Concours Général Agricole : dégustation interne + pré-sélection + finale à Paris • Accueil presse pour les vins primés au Concours Général Agricole : Comme chaque année, une conférence de presse sera organisée avec une dizaine de journalistes qui passeront une demi-journée sur le terroir de la Sainte-Victoire, laquelle s'achèvera dans les locaux (Vinothèque) de l'association où ils pourront déguster les vins médaillés au Concours Général Agricole et rencontrer les vigneronns concernés. Un cocktail dînatoire clôturera cette manifestation en présence des élus locaux. • Accueil de délégations, écoles,.... 		
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 1.426 €	CHAMBRE D'AGRICULTURE 13 = 500 €	
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	16.320 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	16.236 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	8.160 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	6.494 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	6.400 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	6.400 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	39,22 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	39,42 %

DOSSIER N° 2016-008	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 685	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE			
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE		
SIÈGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour le financement des outils et actions suivants :</p> <p><u>Outils de promotion et de communication :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Hébergement du site internet de l'association • Acquisition de matériel de communication (verres sérigraphiés et autres objets promotionnels) <p><u>Actions techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et diffusion de bulletins phytosanitaires (Lutte raisonnée contre les maladies de la vigne), • suivi et contrôle de maturité sur un réseau de parcelles de référence, • création d'un référentiel « Fertilisation raisonnée » par le biais d'analyses petiolaires, • organisation de sessions de réglage de pulvérisateurs, • projet de mise aux normes des points de rinçage et de remplissage des pulvérisateurs, • gestion du nouveau fléau « Flavescence dorée » (réunions d'information, piégeage larvaire et prospection) 		
AUTRES PARTENAIRES	NEANT		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	34.810 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	37.717 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	17.405 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	15.087 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	12.400 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	12.400 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	35,62 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	32,88 %



DOSSIER N° 216-009	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 685	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE			
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE		
SIÈGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.</p>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 20^{ème} journée technique, en novembre 2016.</p> <p>Chaque année, l'association organise une manifestation afin de traiter des thèmes techniques d'actualité avec des intervenants extérieurs spécialisés</p> <p>Chaque manifestation réunit environ 120 personnes qui sont généralement les vignerons des caves coopératives et particulières adhérents à l'association, des techniciens régionaux, ainsi que les élus et représentants de la profession (fédérations, CIVP, syndicats...)</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 1.533 € CD83 = 1.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	5.761 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	5.726 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	1.533 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	1.523 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	17,36 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	17,46 %



DOSSIER N° 2016-006	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 685	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	

ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE	
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE
SIÈGE	TRETS
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 10 ^{ème} présentation du nouveau millésime « Côtes de Provence Sainte-Victoire », au Palais du Pharo, à Marseille le 30 mai 2016. Cette manifestation de prestige a permis de rencontrer et faire découvrir les vins aux restaurateurs, cavistes, journalistes, passionnés du vin, ainsi qu'aux principaux acteurs du tissu économique régional. Sur un espace de 1000 m ² , les adhérents de l'association ont tenu un stand de présentation et de dégustation de leurs vins respectifs.
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 15.858 € CD83= 12.000 €

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	59.471 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	65.380 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	15.858 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	17.434 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	13.300 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	13.300 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	22,36 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	20,34 %

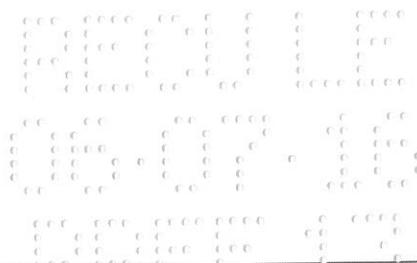
DOSSIER N° 2016-007	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 685	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE			
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier SUMEIRE		
SIÈGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1992 a pour but de promouvoir par tous moyens légaux les vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire et tous les vins produits par les adhérents sur leurs exploitations situées dans le périmètre d'admission et d'organiser à leur profit un suivi technique du vignoble et des vinifications pour pérenniser la qualité des productions viticoles.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation du 15^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire, le 15 octobre 2016, au départ de Rousset.</p> <p>Après un petit-déjeuner d'accueil, les organisateurs distribueront aux participants (dont le nombre est estimé à 1000 personnes) les énigmes et indices qui leur permettront de se diriger vers un des 5 circuits proposés.</p> <p>Chaque équipe se rendra dans les caves et domaines où différentes animations leur permettront de mieux connaître les vins, ainsi que le vignoble et de rencontrer les producteurs locaux qui leur feront découvrir leurs savoir-faire et déguster leurs produits.</p> <p>A l'issue du rallye, après la remise des prix aux équipes les plus méritantes (cartons de vins, jeux « Les victoires du vin », prix offerts par les partenaires) et la projection des photos prises durant la journée, un apéritif dînatoire clôturera cette manifestation en présence des partenaires et élus.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA= 10.324 €	CD13= 10.324 €	CD83 = 7.000 €
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	51.620 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	51.415 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	10.324 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	10.283 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	9.300 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	9.300 €
Taux de couverture de la subvention 2016	18,02 %	Taux de couverture de la subvention 2015	18,09 %



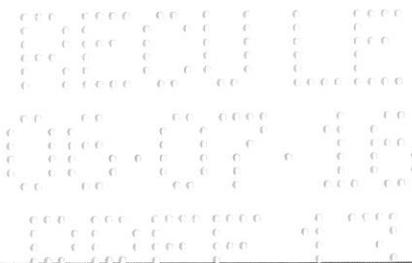
DOSSIER N° 2016-016	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 118944	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
CONFEDERATION PAYSANNE DES BOUCHES-DU-RHONE			
PRÉSIDENT	Monsieur Frédéric BERTORELLO		
SIÈGE	ORGON		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 1983, ce syndicat agricole a pour but la promotion et la défense de l'agriculture paysanne et de ses travailleurs.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La Confédération sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de trois cafés paysans sur le territoire communautaire en 2016.</p> <p>De fait, il s'avère que pour de multiples raisons (manque de disponibilité, refus d'exprimer d'éventuelles difficultés sociales, administratives ou techniques...), de nombreux agriculteurs ne participent jamais aux réunions ou aux rencontres des organisations professionnelles agricoles et que par ailleurs, paysans et porteurs de projet s'interrogent de plus en plus sur leurs pratiques et leurs modes de commercialisation et sont demandeurs d'informations sur des pratiques alternatives en agriculture.</p> <p>Partant de ce constat et afin de répondre à cette problématique, l'association projette d'organiser sur trois journées et sur trois lieux différents, ces cafés paysans dans l'objectif de favoriser les échanges entre agriculteurs et porteurs de projet agricole.</p> <p>La principale difficulté de ce projet réside dans la mobilisation des paysans. Pour s'assurer de leur participation, la Confédération a choisi, à partir de son retour d'expérience depuis 2011, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • organiser ces cafés au niveau local • favoriser leur côté convivial et informel • faire intervenir uniquement des paysans • axer les discussions sur des thèmes agricoles d'actualité, sur des aspects techniques, administratifs ou permettant la diversification d'activités (en 2012, sur l'accueil paysan) ou encore sur des thèmes qui intéressent les agriculteurs et porteurs de projet, mais qui sont souvent laissés à la marge (en 2013, sur les échanges paysans Nord-Sud). 		
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 3.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	5.325 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	1.200 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	0 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	18,78 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0 %

DOSSIER N° 2016-015	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 118944	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
CONFEDERATION PAYSANNE DES BOUCHES-DU-RHONE			
PRÉSIDENT	Monsieur Frédéric BERTORELLO		
SIÈGE	ORGON		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 1983, ce syndicat agricole a pour but la promotion et la défense de l'agriculture paysanne et de ses travailleurs.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La Confédération sollicite l'aide de la Métropole pour sa participation au salon « Food in Sud », premier salon en région positionné sur le marché Grand Sud et Méditerranée pour les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et des métiers de bouche, qui s'est tenu les 24, 25 et 26 janvier à Marseille, et ce, dans le but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • informer et sensibiliser les professionnels de la restauration sur l'agriculture de qualité de notre territoire, • promouvoir les produits locaux • améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires de qualité au meilleur prix • favoriser la rencontre et l'échange entre les agriculteurs et les gestionnaires de la restauration collective • soutenir l'agriculture locale, privilégier le lien social et réduire l'impact sur l'environnement <p>En effet, en prenant en charge leurs frais de participation à ce salon, la confédération veut ouvrir les portes de la restauration aux agriculteurs qui sont en capacité de répondre à l'offre, mais qui manquent de visibilité et leur offrir ainsi l'occasion de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer leur activité commerciale sur cette zone géographique • présenter leurs produits, équipements et solutions de services auprès des professionnels de la restauration commerciale, collective et touristique et des professionnels de l'hôtellerie • conquérir leurs futurs clients dans le Grand Sud et la Méditerranée • profiter de la couverture presse et de la communication autour de cet événement • développer leur chiffre d'affaires et renforcer leur présence commerciale sur un marché en plein croissance dans le Grand Sud • faire le plein de nouvelles idées profitables à leur activité • découvrir et partager les nouveaux modèles de la restauration avec les autres professionnels 		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 5.000 € CD13= 5.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	15.000 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	3.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	0 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	2.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	13,33 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	%

DOSSIER N° 2016-089	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 110764	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
LES MILLES ANIMATIONS			
PRÉSIDENT	Monsieur Francis LECLERCQ		
SIÈGE	LES MILLES		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2005 a pour but d'organiser avec d'autres associations ou seule plusieurs manifestations pour animer le village des Milles (transhumance, vide-grenier, lotos, Fête de la Musique, forums associations, repas et bal du 14 juillet, Fête votive...), toujours dans un but social.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la « Transhumance provençale des Milles », le 22 mai 2016 dans le village des Milles.</p> <p>L'objet de cette manifestation ouverte à tout public :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Evocation des transhumances d'antan : le village sera traversé par un troupeau d'environ 800 moutons accompagnés par des bergers et des chiens de bergers ▪ Promotion des activités liées à l'agriculture, non seulement le savoir-faire des producteurs et agriculteurs, mais également celui des artisans ayant des activités liées à la ruralité ▪ Valorisation de l'hébergement touristique et rural <p>Elle se déroule comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traversée du village par les troupeaux et par l'ensemble des participants : cavaliers, chevriers, âniers, groupes folkloriques provençaux • Bénédiction à la chapelle du « Serre » • Journée champêtre sur les rives de l'Arc, animations, bal 		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 1.500 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	8.205 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	8.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	3.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	3.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	12,19 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	12,50 %



DOSSIER N° 2016-090	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 110366	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
FEDERATION DES CAVES COOPERATIVES DES BOUCHES-DU-RHONE			
PRÉSIDENT	Monsieur Jean-Luc JAUFFRET		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 1982 a pour but le développement et la défense des caves coopératives des Bouches-du-Rhône.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Pour la première fois depuis sa création en 1932, c'est à Marseille, du 26 au 29 juin 2016 que se tiendra le 44ème Congrès de la Confédération des Coopératives Viticoles de France (CCVF).</p> <p>Cet événement organisé par la Fédération des Caves Coopératives des Bouches-du-Rhône regroupera les 650 caves coopératives de France, qui représentent la moitié de la production française.</p> <p>Cette année, l'oenotourisme sera le thème principal de ce congrès, mais bien d'autres sujets seront étudiés. Après les travaux prévus au cours de cette manifestation, l'assemblée de clôture présentera au Ministre, ainsi qu'aux personnalités de l'agriculture, les réflexions et les lignes d'orientation de la coopération viticole pour l'année à venir.</p> <p>Considérant la Communauté du Pays d'Aix comme un partenaire historique et principal de la coopération viticole, la Fédération souhaite l'associer à cette manifestation (outils de communication, présence, intervention...) et sollicite le soutien financier de la Métropole pour son organisation.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA= 20.000 CD13= 20.000 € COMMUNE DE MARSEILLE = 10.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	180.000 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	10.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	0 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	8.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	4,44 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0 %

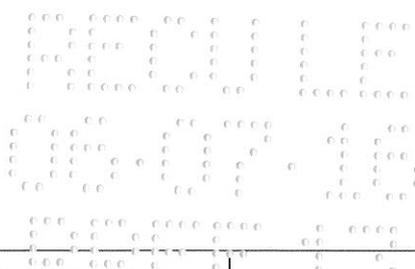


DOSSIER N° 2016-112	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 102904	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ASSOCIATION REGIONALE DE GESTION DES ESPACES NATURELS AROMATIQUES (ARGENA)			
PRÉSIDENT	Monsieur André DOUDON		
SIÈGE	TRETS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Créée en 2001, l'association ARGENA a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • répertorier les espaces naturels riches en plantes à parfums, aromatiques et médicinales • gérer et harmoniser leur exploitation • favoriser et diversifier la culture en mode biologique et/ou raisonné des plantes insuffisamment présentes ou surexploitées dans les sites naturels • assurer la promotion des plantes aromatiques sous toutes leurs formes et par tous les moyens possibles 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Les bouleversements sans précédent que connaît l'agriculture en général et celle de notre région en particulier plaident en faveur d'une recherche de diversification rentable.</p> <p>Or, la filière plantes à parfum, aromatiques et médicinales est particulièrement dynamique et incontournable en Provence. Elle participe activement à la gestion des espaces, notamment en montagnes sèches avec les plantes à parfum, mais également avec les plantes aromatiques.</p> <p>De plus, cette filière constitue un complément important dans le cadre de la diversification et/ou de complément de revenu pour des exploitations de taille modeste (petits céréaliers, oléiculteurs, viticulteurs, et plus récemment, maraîchers) et est particulièrement adaptée aux exploitations qui pratiquent l'agritourisme.</p> <p>La production d'huiles essentielles de qualité et dont la demande est soutenue et durable constitue une formidable opportunité, de même que la culture d'iris pallida dont le canton de Trets est le plus gros producteur en Europe.</p> <p>L'association ARGENA souhaite donc développer cette filière en collaboration avec deux partenaires, l'ancien groupe IFF et la coopérative Les Aromates de Provence.</p> <p>L'association dispose avec ce projet d'un client prêt à contractualiser des cultures, d'un transformateur local et du savoir-faire d'une organisation de producteurs.</p> <p>Il lui faut maintenant en valider la faisabilité en mettant en place quelques cultures qui permettront de vérifier les coûts de production, l'adaptabilité des variétés au terroir et la qualité finale des produits.</p> <p>Elle sollicite donc le concours de la Métropole pour le financement des dépenses nécessaires à sa mise en œuvre : achat de plants, analyse du matériel végétal, encadrement technique du projet, organisation de réunions pour de la formation et de la vulgarisation.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	PARTENAIRES PRIVÉS = 2.820 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	9.400 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	5.640 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	0 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	5.640 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	60,00 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0 %



DOSSIER N°	2016-305	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N°	109033	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
COMITE DE LA FETE DES VINS DES COTEAUX D'AIX-EN-PROVENCE				
PRÉSIDENT	Monsieur Eric DAVIN			
SIÈGE	ROGNES			
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1998 a pour but la promotion des vins des Côteaux d'Aix-en-Provence			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 32^{ème} édition de la Fête des vins, qui s'est tenue le 22 mai 2016 à Rognes et dont le but est la promotion de l'appellation des vins « AOP Coteaux d'Aix-en-Provence ».</p> <p>Une trentaine de producteurs des Côteaux d'Aix-en-Provence et une vingtaine d'exposants proposant des produits gastronomiques provençaux se sont tenus à la disposition des milliers de visiteurs attendus pour la dégustation et la vente de leurs produits.</p> <p>De nombreuses activités ont été programmées pour cette 32^{ème} édition, avec la présence d'un tonnelier, d'une pépinière viticole avec présentation des cépages de la région, d'une initiation à la dégustation animée par un œnologue, d'un espace vigneron où tous les vins des exposants seront regroupés, d'un stand de matériel viticole ancien et moderne, ainsi qu'un défilé d'anciens tracteurs...</p> <p>La traditionnelle participation des Echansons du Roy René, l'animation musicale dans la rue, les jeux en bois pour enfants et le repas à l'ombre des platanes ont été maintenus. En fin de journée, une tombola a été organisée par le Comité de la Fête des Vins, avec comme premier prix le poids du gagnant en vin.</p>			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 2.500 € CD13 = 1.500 € COMMUNE DE ROGNES= 3.500 € PARTENAIRES PRIVES = 3.300 €			
DONNEES FINANCIERES				
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	23.300 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	20.400 €	
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	4.000 €	
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	3.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	2.700 €	
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	12,88 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	13,24 %	

DOSSIER N° 2016-292	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 4062	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION DE LA FETE VIGNE ET VIN			
PRÉSIDENT	Monsieur Christophe TATON		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1996, l'association a pour but l'organisation et la coordination de la Fête de la Vigne et du Vin auprès de la filière viticole 13, des caves coopératives et des caves particulières.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 22^{ème} édition de la Fête de la Vigne et du Vin, qui s'est tenue le 07 mai 2016 dans les 35 caves coopératives et indépendantes des Bouches-du-Rhône.</p> <p>De nombreuses actions de communication ont été mises en place pour soutenir les initiatives des vigneronnes qui s'impliquent dans cette opération à travers les animations variées qu'ils proposent pour tout public : dégustation de vins, de produits régionaux, balades guidées dans les vignobles, expositions, rallyes, marchés provençaux, jeux pour les enfants, promenades en VTT, concours de pétanque, mini concerts, repas...</p> <p>Ce faisant, l'objectif de l'association est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sensibiliser les consommateurs, avertis ou néophytes, au travail qui gravite autour de la vigne et du vin, et cela dans le cadre d'une journée empreinte de convivialité au cours de laquelle ils pourront rencontrer les professionnels qui oeuvrent toute l'année pour fournir un produit de qualité ▪ développer la notoriété des vins du département et faire découvrir au grand public la filière viticole ▪ Accroître la fréquentation des visiteurs dans les caves coopératives et les domaines ▪ Apporter un soutien promotionnel aux caves coopératives et aux domaines <p>L'année dernière, ce sont 13 caves coopératives et 18 caves particulières qui ont participé à la 21^{ème} édition et 22 communes qui ont accueilli les 3300 participants à la Fête 2015. Cette année, l'objectif est de mobiliser 30 communes et d'accueillir 3.500 visiteurs.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 4.000 € CD13 = 4.000 € PARTENAIRES PRIVES = 15.750 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	26.850 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	24.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	2.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	2.500 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	2.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	2.500 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	9,31 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	10,42 %



DOSSIER N° 2016-285	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 103075	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
JEUNES AGRICULTEURS DES BDR (JA 13)			
PRÉSIDENTS	Messieurs Jérôme MAZELY et Antoine BONFILLON		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Le but de JA 13 est d'œuvrer pour le renouvellement des générations en agriculture à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information et la formation sans condition d'adhésion à JA 13 de tous les porteurs de projet d'installation comme agriculteur, ainsi que de tous les nouveaux agriculteurs • La promotion du métier d'agriculteur • L'animation du monde rural • La représentation et la défense des intérêts des jeunes agriculteurs • Le suivi administratif et économique des nouveaux agriculteurs 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'accompagnement post-installation des nouveaux agriculteurs, pendant les trois années suivant leur installation. De fait, durant la période de démarrage de l'activité agricole, la pérennité et la viabilité de l'exploitation sont fragiles. Le jeune agriculteur est directement confronté aux interrogations (techniques, économiques, administratives) émanant de ses nouvelles responsabilités, aux ajustements et réorientations éventuelles de son projet, à l'évaluation de son activité et à certaines démarches administratives qui lui sont étrangères.</p> <p>C'est pour pallier cette situation que JA 13 a mis en place en 2007 ce dispositif d'accompagnement, qui est unique au niveau national : informer, former et sensibiliser les nouveaux agriculteurs avec l'appui d'un conseiller d'entreprise alloué spécifiquement à cette tâche.</p> <p>Il s'agit de faire prendre au nouvel installé de la hauteur pour piloter et sécuriser son projet, afin d'atteindre ses objectifs techniques et économiques et devenir autonome. Il s'agit également de prévenir l'accroissement du nombre d'agriculteurs en difficulté et obligés contre leur gré d'arrêter leur activité.</p> <p>En 2016, l'association projette d'accompagner 50 agriculteurs, dont 15 dans le Pays d'Aix</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 18.000 € AUTRES EPCI = 14.500 € PARTENAIRES PRIVES = 8.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	52.126 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	49.500 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	4.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	4.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	4.000 €	MONTANT VOTÉ EN 2015	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	7,67 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	8,08 %



DOSSIER N°	2016-276	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N	6403	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ASSOCIATION DES COMPAGNONS DE L'OLIVIER DU PAYS D'AIX (ACOPA)				
PRÉSIDENT	Monsieur Olivier GAUBENS			
SIÈGE	AIX EN PROVENCE			
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Créée en 1991, cette association a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La défense, le développement et l'entretien de l'olivier • La promotion de l'huile d'olive du Pays d'Aix et de l'AOC Aix-en-Provence • L'animation de la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier du Pays d'Aix 			
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Tout au long de l'année 2016, l'association se propose d'organiser diverses manifestations articulées autour de deux axes :</p> <p>1) <u>Défense, aide à l'entretien et développement de l'olivier en Pays d'Aix</u> :</p> <p>5 démonstrations de taille d'olivier à destination des oléiculteurs débutants en mars/avril 2016 dans des communes différentes de la région SOS olivier en péril : intervention dans une oliveraie abandonnée pour la remettre en état en prodiguant au propriétaire tous les conseils utiles permettant la remise en production Parutions du « flash technique mensuel » destiné à prodiguer aux adhérents des conseils techniques réguliers pour entretenir leurs oliviers 1 parution annuelle du journal « Le Compagnon » retraçant les différents aspects de l'actualité semestrielle de l'association et de ses actions au service de l'oléiculture 2 réunions techniques annuelles, animées par une technicienne professionnelle des CIVAM, à destination des adhérents et sympathisants sur les thèmes : itinéraire technique de la récolte à la floraison et itinéraire technique de la floraison à la récolte Conférences pédagogiques sur l'oléiculture en Provence à la demande des scolaires ou des associations</p> <p>2) <u>Promotion de l'huile d'olive du terroir et de l'appellation Huile d'olive AOP Pays d'Aix</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de stands promotionnels à l'occasion de diverses manifestations oléicoles • Intronisations de personnes méritantes à la cause de l'olivier dans la Confrérie des Chevaliers de l'Olivier • Co-organisation avec le Syndicat AOC Huile d'olive d'Aix-en-Provence de la Fête de l'huile nouvelle appelée aussi « Huile de Noël » par les anciens, en décembre 2016 			
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA= 3.000 €	CD13 = 1.800 €	COMMUNE = 3.000 €	
DONNEES FINANCIÈRES				
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	19.800 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	20.100 €	
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	2.700 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	2.700 €	
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	2.700 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	2.000 €	
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	13,36 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	9,95 %	



DOSSIER N° 2016-211	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 119674	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
SERVICE DE REMPLACEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE			
PRÉSIDENT	Monsieur Arnaud GABRIEL		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Créé en 1992, le service de remplacement des Bouches-du-Rhône est une association et un groupement d'employeurs à vocation de remplacement chargé d'organiser et d'assurer le remplacement des non-salariés agricoles du département devant s'absenter de leur exploitation agricole pour les motifs suivants : maternité, paternité, adoption, maladie, accident, décès, congé événement familial, plan handicap, mandat professionnel, mandat syndical, formation.</p> <p>Tous les non-salariés dont l'exploitation est adhérente au service de remplacement peuvent bénéficier d'une aide au remplacement spécifique au motif de l'absence. Cette aide leur permet d'être remplacés sur leur exploitation agricole par un salarié qualifié sans que le coût du remplacement ne représente une charge financière trop importante pour l'exploitation.</p>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Au 31/10/2015, l'association comptabilise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 664 journées de remplacement sur le territoire du Pays d'Aix • 25 exploitants remplacés • 33.200 € d'économies globales réalisées par les 25 exploitations <p>En 2016, son programme d'actions s'articulera autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La maladie/accident</u> : Depuis sa création, l'association propose à ses adhérents un contrat collectif de remplacement Groupama/Service de remplacement, dont la base avait été négociée au niveau national. Une récente négociation avec Groupama Méditerranée, afin de remonter le niveau de l'aide au remplacement pour baisser le reste à charge des exploitants, porte à présent ses fruits et va permettre de développer ce type de remplacement • <u>Le développement agricole</u> : Les premiers résultats du travail collaboratif entre Services de remplacement de la région PACA entrepris en 2015 sur le motif développement devraient voir le jour cette année. • <u>Le congé maternité/paternité</u> : Afin que le plus grand nombre de non-salariés soit informé de leurs droits en matière de congé maternité et paternité, une campagne de communication sera lancée sur ce motif, en partenariat avec la MSA Provence Azur. 		
AUTRES PARTENAIRES	ETAT = 26.000 € CR PACA = 31.500 € CD13 = 20.000 € AUTRES EPCI = 10.000 € PARTENAIRES PRIVES = 3.781 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	151.781 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	164.706 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	5.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	1.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	1.500 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	0,99 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0,91%



DOSSIER N° 2016-607	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 114725	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE PERTUIS			
PRÉSIDENT	Monsieur Jean GABERT		
SIÈGE	LA TOUR D'AIGUES		
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 2008 a pour but la promotion et la défense de la pomme de terre de Pertuis		
OBJET DE LA DEMANDE	L'association sollicite l'aide de la Métropole pour le développement de la communication auprès du grand public et des agriculteurs visant à promouvoir et défendre la marque « pomme de terre de Pertuis » sur différentes fêtes et manifestations régionales auxquelles elle participe, (dont notamment la Fête de la pomme de terre à Pertuis), à l'aide de banderoles, affiches, flyers, roll-up, exposition photos relatant la culture de la pomme de terre au fil des saisons.		
AUTRES PARTENAIRES	NEANT		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	5.000 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	5.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	2.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	2.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	2.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	2.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	40,00 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	40 %



DOSSIER N° 2016-649	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU D'J	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N°4021	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX DES BDR (FDFR 13)			
PRÉSIDENT	Monsieur Guy COUILLAUD		
SIÈGE	CHARLEVAL		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créée en 1949, cette association a pour objet l'animation et le développement global du milieu rural, à travers la mise en oeuvre d'actions sociales et environnementales.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>En 2015, la Communauté du Pays d'Aix, la Région, le Département 13 et plusieurs fondations privées ont soutenu la naissance du premier espace test agricole des Bouches- du-Rhône. Inséré sur le site de Croq'Jardin à la Roque d'Anthéron, cet espace dédié à l'accueil d'un agriculteur en test d'activité sous contrat CAPE a été entièrement équipé d'une serre pépinière bioclimatique, d'un demi hectare avec irrigation solaire et d'une serre bi tunnel de production de 1 300m2.</p> <p>Croq'Jardin est un site aménagé de 1 hectare, en plaine agricole de Durance, dédié à l'écologie pratique et à la biodiversité cultivée. Ce site est visité par plus de 3000 personnes (enfants, adultes) chaque année qui viennent se ressourcer dans ce jardin unique en Provence où l'on trouve plusieurs espaces thématiques sur le jardinage écologique, le compostage de proximité, l'éco-construction, les énergies renouvelables.</p> <p>La Fédération des Foyers Ruraux 13, porteur de ce projet depuis 16 ans, sollicite un financement auprès de la Métropole, afin de poursuivre le développement de l'activité « espace test ».</p> <p>L'objectif en 2016 est d'accueillir et d'accompagner un deuxième porteur de projet en test d'activité « plantes aromatiques et médicinales ». Un demi hectare supplémentaire sera mis à disposition et équipé pour accueillir cette activité.</p> <p>Le second objectif est de créer sur le site un point de vente des producteurs « locaux et bio » qui pourront profiter de l'attractivité du jardin et développer ainsi en collectif leurs activités commerciales en évitant les déplacements vers des points de vente plus lointains.</p> <p>Pour atteindre ces deux objectifs prioritaires et assurer le développement de son espace test, la Fédération des Foyers ruraux sollicite un financement de 10.000 € pour 2016.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR = 1.700 €	CD13 = 13.500 €	
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	26.040 €	BUDGET PRÉVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT 2015	13.235 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	10.000 €	MONTANT FONCTIONNEMENT DEMANDÉ POUR 2015	5.647 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	7.000 €	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	5.647 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	26,88 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION DE FONCT 2015	42,67 %



DOSSIER N° 2016-677	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 09113	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
MAISON DE LA TRANSHUMANCE			
PRÉSIDENT	Monsieur René TRAMIER		
SIÈGE	SALON-DE-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1997 a pour but la valorisation des aspects économiques, culturels et environnementaux des métiers d'éleveurs et de bergers transhumants.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La Maison de la Transhumance assure depuis l'automne 2013 la continuité pour la partie française de la mise en œuvre et de l'animation du projet « LA ROUTO - sur les pas de la transhumance » qui vise à mettre en place un itinéraire transfrontalier de valorisation des métiers, des produits et du patrimoine de la transhumance, reliant la plaine de la Crau à la vallée de la Stura (Piémont). Véritable outil de développement des territoires, il associera l'ensemble des filières agricole, gastronomique, touristique, artisanale, environnementale et patrimoniale autour d'une thématique fortement identitaire des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Piémont.</p> <p>En 2016, le programme d'actions menées sur le territoire du Pays d'Aix s'articulera autour de 7 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation de l'itinéraire de randonnée pédestre et équestre La Routo sur le territoire communautaire en vue de présenter le projet final d'homologation : choix des sentiers existants et/ou à créer, vérifications sur le terrain et cartographie. Mise en œuvre des partenariats pour le balisage et le panneauage de l'itinéraire. ➤ Recherche et valorisation des drailles résiduelles : poursuite des recherches engagées, notamment pour la valorisation dans le cadre de la rédaction du topo guide et des documents de communication envisagés pour les années à venir : brochures, site public et identification par panneauage de « lieux remarquables », tels que la « grande carraire des troupeaux d'Arles » depuis Eguilles vers Aix-en-Provence, puis Vauvenargues ➤ Poursuite des partenariats pour la valorisation de l'élevage pastoral du territoire communautaire dans le réseau La Routo ➤ Diffusion de la charte éthique et de la plaque en email La Routo, signalant l'engagement de l'établissement dans le réseau ➤ Diffusion des produits artisanaux liés au métier de berger (sonnailles, couteaux, bâtons, biance) dans les boutiques et offices du tourisme du territoire ➤ Mise à disposition et projection des films de promotion La Routo ➤ Mise à disposition et animation de la malle pédagogique La Routo 		
AUTRES PARTENAIRES	NEANT		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	3.500 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	6.250 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	2.500 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	5.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	38,57 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	16 %

DOSSIER N° 2016-701	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 102904	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ARVALIS – INSTITUT DU VEGETAL			
PRÉSIDENT	Monsieur Christophe TERRAIN		
SIÈGE	PARIS		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Créée en 2003, l'association ARVALIS a pour objet de remplir la fonction d'institut technique agricole à vocation européenne dans le domaine des céréales à paille, du maïs, d'autres cultures majeures (les protéagineux, pommes de terre, fourrages, lin, tabac...) et activités annexes.</p> <p>L'association prend en compte dans ses travaux les questions techniques économiques, environnementales et sociales de l'agriculture.</p> <p>Elle contribue à l'établissement d'un espace européen de recherche dans le domaine agricole.</p> <p>Dans ce contexte, elle a pour objet d'aider les producteurs agricoles et les entreprises de leurs filières, ainsi que leurs organisations à résoudre tous les problèmes techniques, technico-économiques, sociétaux et environnementaux qui se posent à eux.</p>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite le concours de la Métropole pour l'organisation, le 2 février 2016 au Centre des Congrès d'Aix-en-Provence, de la 18ème journée nationale consacrée à la filière du blé dur.</p> <p>Notre région est de loin la première pour l'industrie du blé dur avec plus de la moitié des fabrications françaises de semoules et de pâtes alimentaires à Marseille (450.000 tonnes de blé dur utilisé). Elle représente également un bassin de consommation de premier plan.</p> <p>En revanche, avec 40.000 hectares cultivés par environ 1.500 agriculteurs professionnels, dont de nombreux agriculteurs du Pays d'Aix, sa place en terme de production est en déclin en raison du manque de rentabilité de la culture pour les agriculteurs de la région (impact du changement climatique sur les rendements, baisse des aides de la PAC). Un plan de relance est donc nécessaire à la demande de tous les acteurs de la filière.</p> <p>Les spécificités de la filière régionale ont été largement abordées lors de cette journée nationale qui se tient alternativement dans les régions de production françaises et permet à tous les acteurs de la filière nationale (organismes de recherches, entreprises d'amont, représentants des producteurs, collecteurs, transformateurs et industriels, organismes de mise en marché, exportateurs), soit 400 participants environ, de partager des éléments techniques, économiques et commerciaux et d'aborder des analyses prospectives sur le devenir de la production française, afin de répondre aux demandes des consommateurs et de la société.</p> <p>Cette manifestation a également accueilli des représentants des autres pays producteurs européens (Italie, Espagne, Benelux, Portugal) et des pays importateurs (Afrique du Nord).</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA = 7 .000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	72.789 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	0 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	7.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	0 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	7.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	0 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	9,62 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0 %



DOSSIER N° 2016-805	CONSEIL DE TERRITOIRE DU J	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 122692	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE SUD LUBERON (GDA SUD LUBERON)			
PRÉSIDENT	Monsieur André SERRI		
SIÈGE	LA TOUR D'AIGUES		
OBJET DE L'ASSOCIATION	L'association créée en 1969 a pour but de définir et mettre en œuvre un programme de développement répondant aux attentes des agriculteurs et concourant à l'évolution et au progrès de l'agriculture.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Le programme mis en œuvre en 2016 par l'association, en cohérence avec le Programme de Développement Agricole conduit par la Chambre d'Agriculture de Vaucluse et les organismes régionaux, se déclinera autour des cinq axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérimentations et études variétales, végétales et phytosanitaires ➤ Acquisition de références techniques et technico-économiques ➤ Diffusion d'un bulletin technique hebdomadaire et vulgarisation auprès des agriculteurs et des partenaires de l'agriculture. ➤ Organisation de formations à destination du public du monde agricole ➤ Animation et développement local du milieu agricole et rural <p>Plus précisément, outre la reconduction des principales actions réalisées en 2015, l'association initiera cette année les nouvelles actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ferme Ecophyto DEPHY = Organisation d'une manifestation sur la qualité de pulvérisation et l'optimisation des traitements le 19 avril dans le Ventoux ➤ Formations = greffer en pente sur porte-greffe en place avec butte de terre – circuler avec des engins agricoles en toute sécurité ➤ Participation au groupe de travail sur le projet de relance de l'amande ➤ Programme d'expérimentation APREL = Mise en place d'un essai de lutte contre le taupin en pomme de terre ➤ Espace test agricole sur Pertuis = Accompagnement et conseil technique 		
AUTRES PARTENAIRES	CD84 = 6.300 € COMMUNES SUD LUBERON = 1.350 € COTELUB = 1.700 € ADIVALOR = 1.500 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	133.910 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	134.550 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	1.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	1.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	1.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	0,75 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	0,74 %



DOSSIER N° 2016-706	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 109054	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
VINS ET TERROIRS DU JARDIN AIXOIS			
PRÉSIDENT	Madame Isabelle VASSALO		
SIÈGE	LAMBESC		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2012 par un groupe de vignerons a pour but de promouvoir les produits de ses membres issus du terroir provençal.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite de la Métropole une subvention pour l'organisation de la 3ème édition des « Chikoulades », grande Fête des vendanges qui se déroulera le 28 août 2016 à Lambesc et réunira 30 exposants et un public estimé à 5000 personnes.</p> <p>Les festivités démarreront par une grande parade déambulatoire pour déclarer l'ouverture des vendanges : les vignerons apporteront le raisin sur la place du village, le public sera invité à participer à la presse et au foulage et à déguster le premier jus de presse.</p> <p>Au centre du village, se tiendront la vithèque des vignerons du Pays d'Aix qui proposeront la dégustation d'un large choix de vins, le marché des producteurs qui présentera les produits locaux et régionaux (fromages, fruits, confitures, miel, pain, biscuits...), divers stands et animations (démonstrations culinaires avec des restaurateurs locaux, ateliers d'initiation à la dégustation et de découverte des terroirs, concours de rouler de barriques, visite du vieux village en calèche, manège de poneys, exposition d'étiquettes dessinées par les enfants de Lambesc...), l'espace des partenaires qui auront l'occasion de présenter leurs produits, un atelier sécurité animé par l'Automobile Club d'Aix-en-Provence et « Vins et Société » qui prône la modération.</p> <p>En créant cet événement festif et spectaculaire, l'association a pour ambition de promouvoir Lambesc et ses environs en Pays d'Aix comme territoire phare de développement oenotouristique.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans un contexte économique et politique favorable avec notamment la labellisation « Vignobles et Découvertes » du territoire Pays d'Aix et Sud Luberon et la reconnaissance de l'oenotourisme par les pouvoirs publics comme facteur de développement de l'offre touristique, avec notamment la création d'un prix national de l'oenotourisme, auquel les Chikoulades va prétendre en 2016.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CD13 = 7.000 € COMMUNE DE LAMBESC = 5.000 € MECENAT = 24.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	63.000 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	63.000 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	15.000€	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	15.000€
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	10.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	10.000€
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	15,87 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	15,87 %

DOSSIER N° 2016-728	CONSEIL DE TERRITOIRE D'J	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 113904	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI AGRICOLE ET RURAL (ADEAR 13)			
PRÉSIDENT	Madame Stéphanie DEVILLE		
SIÈGE	ORGON		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2000 a pour but l'aide aux initiatives qui ont des répercussions favorables sur l'emploi agricole et rural.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour le développement et la promotion des circuits courts en Pays d'Aix.</p> <p>Le projet présenté porte sur le développement des marchés paysans de l'ADEAR 13, notamment celui de La Gavotte aux Pennes-Mirabeau. Créé en 2004, ce marché hebdomadaire dont la fréquentation est d'environ 500 personnes par jour de marché, regroupe 19 producteurs. Bien qu'il connaisse une certaine stabilité grâce à une clientèle habituée régulière et à des producteurs accessibles et fidèles, il peine à se développer en terme de fréquentation. De fait, ce marché se tient dans un quartier éloigné du centre ville et excentré des commerces du quartier de La Gavotte, sur un emplacement qui limite le nombre de producteurs.</p> <p>L'enjeu actuel de l'ADEAR 13 est donc de mettre en œuvre des actions d'animation et de communication, afin de le développer et de le dynamiser davantage.</p> <p>Les objectifs sont multiples : faire connaître et reconnaître le marché paysan auprès des habitants, renforcer les liens entre consommateurs et producteurs, mettre en avant les spécificités du marché, garantir l'engagement de qualité des producteurs en communiquant sur leurs pratiques, continuer à assurer la transparence en communiquant sur le rôle et le travail de l'association auprès des consommateurs.</p> <p>Par ailleurs, l'association se propose d'organiser et d'animer une journée grand public de promotion de l'agriculture locale et de rencontres sur les enjeux agricoles actuels au sein du Pays d'Aix.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA= 2.250 € CD 13 = 4.580 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	15.200 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	24.456 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	7.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	7.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	26,32 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	16,36 %



DOSSIER N° 2016-716	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 1120	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
SYNDICAT AOC HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE			
PRÉSIDENT	Monsieur Yves BERNARD		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Créé en 1996, ce syndicat regroupant moulins, coopératives et producteurs du Pays d'Aix et de Salon a pour but la défense, la gestion et la promotion de l'AOC huile d'olive d'Aix-en-Provence		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation de la 20^{ème} Fête de l'huile d'olive AOP d'Aix-en-Provence, en décembre 2016 à Aix.</p> <p>Grâce au contact direct avec le producteur et à la dégustation d'huile d'olive de quatorze domaines et moulins de ce secteur, les visiteurs pourront apprécier tout au long du week-end la qualité et la spécificité d'un tel produit.</p> <p>Au cours de cette manifestation, diverses animations leur seront proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La dégustation et la vente de produits autour du thème de l'olivier : huile d'olive, tapenade, olive, vin cuit, gibassié à l'huile ✓ Un bar à huile présentant l'ensemble des huiles des producteurs ✓ L'accueil du public pour des conseils techniques par l'association des Compagnons de l'olivier du Pays d'Aix ✓ La démonstration et la dégustation d'aioli ✓ Un Chapitre de la Confrérie des Chevaliers de l'olivier du Pays d'Aix avec l'intronisation de personnalités du monde oléicole ✓ Un jeu concours ayant pour thème l'oléiculture du Pays d'Aix ✓ Des expositions d'artisans travaillant le bois d'olivier, la scourtinerie, les compositions florales...sur le thème des festivités de Noël 		
AUTRES PARTENAIRES	PARTENAIRES PRIVÉS = 900 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	16.500 €	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	16.500 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	5.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	5.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	4.000 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	4.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	24,24 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	24,24 %



DOSSIER N° 2016-727	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 117357	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
TOUT NATURELLEMENT (Tout Nat)			
PRÉSIDENT	Monsieur Maurice WELLHOFF		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	<p>Cette association créée en 2001 a pour objet de développer les actions d'éco-citoyenneté dans le cadre du développement local grâce à des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et promouvoir une agriculture biologique de proximité par la mise en relation de producteurs et de consommateurs, tous adhérents • Gérer, organiser et participer à toutes activités de l'économie alternative solidaire durable • Informer et former aux différentes techniques et concepts contribuant au respect de l'environnement et de l'individu 		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association propose des solutions pour rapprocher agriculteurs locaux et consommateurs avec deux objectifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider au développement d'une agriculture locale et biologique sur des exploitations à taille humaine en nouant des partenariats sur la durée avec les producteurs • permettre au plus grand nombre l'accès à cette alimentation de qualité en développant les paniers solidaires hebdomadaires à moindre coût. <p>Elle a aujourd'hui l'intention de développer et diversifier ses activités. Elle cherche à augmenter le nombre de ses adhérents et leur implication et à diversifier les différents systèmes pour se procurer des produits alimentaires bio, locaux et de saison.</p> <p>Elle travaille ainsi au quotidien avec une quinzaine d'agriculteurs du Pays d'Aix, dont un seul sur Meyrargues, alors même qu'une cinquantaine de Meyrarguais sont adhérents de Tout Nat.</p> <p>Sachant la municipalité de Meyrargues très engagée dans une démarche de développement de l'alimentation bio pour les repas municipaux, elle se propose de participer à cette démarche en commençant par fournir des légumes et fruits bio, locaux et de saison à la cantine, dans le cadre des conditions du contrat de délégation de service public.</p> <p>Elle souhaite également essayer de faciliter l'implantation d'un maraîcher bio sur la commune, qui pourrait à la fois approvisionner progressivement Tout Nat, la restauration municipale et vendre sa production locale sur le marché du mercredi à Meyrargues.</p> <p>Avant la mise en œuvre de ce projet, elle souhaite cependant étudier sa faisabilité.</p> <p>C'est pourquoi, elle sollicite l'aide de la Métropole pour la réalisation d'une pré-étude en vue de l'implantation de ce maraîcher bio sur la commune de Meyrargues ou une commune voisine.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE MEYRARGUES = 1.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	6.000 €	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2015	4.710 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	3.000 €	MONTANT DEMANDÉ EN 2015	2.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	1.500 €	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2015	1.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	25,00 %	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	21,23 %



DOSSIER N° 2016-882	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DU	CONSEIL DE METROPOLE DU
TIERS N° 116369	23 JUIN 2016	30 JUIN 2016	
LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE			
PRÉSIDENT	Monsieur Jacques GIRARD		
SIÈGE	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE		
OBJET DE L'ASSOCIATION	Cette association créée en 2010 a pour but de promouvoir la gastronomie provençale		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation du 24ème Festival de la Gastronomie Provençale le 3 juillet 2016 à Châteauneuf-le-Rouge</p> <p>Vu son succès remporté les années précédentes, l'atelier de dégustation de vins et découverte de l'huile d'olive sera reconduit.</p> <p>Des chefs confirmés et étoilés seront invités à ce festival pour lui donner une dynamique encore plus forte et la découverte de nouvelles spécialités du terroir méditerranéen y sera proposée.</p> <p>Le public attendu lors de cette manifestation est estimé à 7.000 visiteurs.</p>		
AUTRES PARTENAIRES	COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LE-ROUGE = 60.000 €		
DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	178.000 €	BUDGET PRÉVISIONNEL 2015	197.700 €
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	42.000 €	MONTANT DEMANDÉ POUR 2015	45.000 €
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	27.000 €	SUBVENTION 2015 PROPOSÉE PAR LA COMMISSION	27.000 €
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	15,17%	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2015	13,66 % €



Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération n°2012_A131 du Conseil communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations agricoles ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- L'avis de la Commission Environnement, développement durable, agriculture et forêt de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en date du 21 juin 2016 ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est attribué aux 20 associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 138.240 €.

Article 2 :

Sont approuvés les termes des deux conventions d'objectifs annexées au présent rapport.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions ci-annexées.

Article 4 :

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3D/6312/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et Forêts, Paysages

Danièle GARCIA



CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2016/C1

Action : « Programme d'actions de promotion et de suivi technique des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par
dûment habilité à signer la présente convention par délibération N° XXX du 30 juin 2016

ci-après désigné « la Métropole »

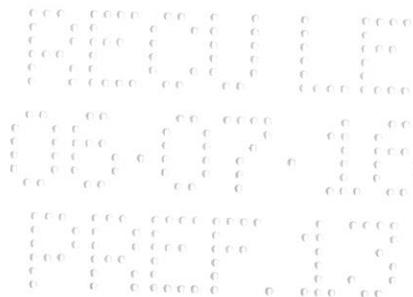
ET

l'Association **ASSOCIATION DES VIGNERONS DE LA SAINTE-VICTOIRE**
 sise **Vinothèque Sainte-Victoire »**
1, boulevard Etienne Boyer – BP25
13530 TRETS

représentée par **son Président, Monsieur Olivier SUMEIRE**
 ci-après désignée **« l'association »**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération N°2012-A131 du Conseil communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subvention aux associations agricoles,
- VU la délibération N° XXXX du Bureau métropolitain du 30 juin 2016 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous les N° 2016-005/006/007/008/009

Il est convenu ce qui suit :



Préambule

La politique d'intervention de la Métropole en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions, notamment en Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la Métropole doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre la Métropole et l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Métropole s'engage à subventionner l'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » pour l'organisation de son programme d'actions articulé autour de cinq axes :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire
- Organisation de la 10^{ème} présentation du millésime au Palais du Pharo à Marseille
- Organisation du 15^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire
- Actions techniques et outils de communication
- Organisation d'une 20^{ème} journée technique

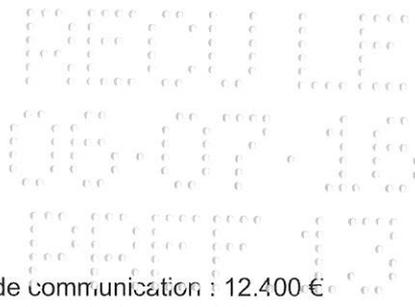
L'association « Association des vignerons de la Sainte-Victoire » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

ARTICLE 3 : COÛT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 167.982 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Métropole est d'un montant maximal de 42.400 €, soit 25,24 % du coût total prévisionnel :

- Diverses manifestations de promotion de l'appellation des vins AOC Côtes de Provence du terroir de la Sainte-Victoire : 6.400 €
- Organisation de la 10^{ème} présentation du millésime au Palais du Pharo à Marseille : 13.300 €
- Organisation du 15^{ème} rallye découverte des vins de la Sainte-Victoire : 9.300 €



- Actions techniques et outils de communication : 12.400 €
- Organisation d'une 20^{ème} journée technique : 1.000 €

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Métropole fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante de la Métropole et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat final de chaque action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action subventionnée,
 - d'un état récapitulatif des factures acquittées pour chaque action subventionnée,
 - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Métropole/Territoire du Pays d'Aix/ Direction des Interventions Economiques/Service Agriculture lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu de la Métropole. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11306/00013/13109251050/31 ouvert auprès du Crédit Agricole Alpes Provence par l'association.

**ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI**

L'association s'engage à :

- produire sur simple demande de la Métropole tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- accepter le contrôle de la Métropole ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- reverser à la Métropole la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- apposer le logo de la Métropole et du Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- faire valoir la participation de la Métropole. dans l'ensemble de sa production de communication
- transmettre à la Métropole/Territoire du Pays d'Aix/ Direction des Interventions Economiques /Service Agriculture un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.



ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

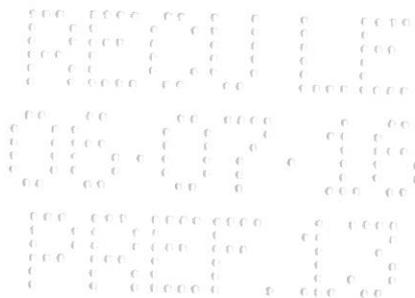
La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2016.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° xxxxx du Bureau Métropolitain
du 30 juin 2016

Pour la Métropole

**Pour l'association « Association des
Vignerons de la Sainte-Victoire »
Le Président**



CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2016/02
Action : « Festival de la gastronomie provençale »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par,
dûment habilité à signer la présente convention par délibération N° XXX du 30 juin 2016

ci-après désigné
ET **« la Métropole »**

l'Association **LES AMIS DU FESTIVAL DE LA GASTRONOMIE PROVENCALE**
sise **6, rue des Genêts**
13790 CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

représentée par **son Président, Monsieur Jacques GIRARD**
ci-après désignée **« l'association »**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 juillet 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU le décret N° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,
- VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,
- VU la délibération N°2012-A131 du Conseil communautaire de la CPA du 12 juillet 2012 modifiant les critères d'attribution de subvention aux associations agricoles,
- VU la délibération N° XXXX du Bureau métropolitain du 30 juin 2016 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,
- VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique sous le N° 2016-882

Il est convenu ce qui suit :



Préambule

La politique d'intervention de la Métropole en faveur des associations à caractère agricole a pour but de contribuer au maintien, au développement et à la promotion des activités agricoles et des productions, notamment en Pays d'Aix.

Les associations soutenues par la Métropole doivent :

- Organiser des manifestations agricoles et de promotion des produits
- Participer ou réaliser des études liées à l'activité agricole,
- Réaliser ou participer à des frais d'équipement.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre la Métropole et l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » et de fixer les obligations respectives des deux parties.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION

La Métropole s'engage à subventionner l'association « Les Amis du Festival de la Gastronomie Provençale » pour l'organisation du Festival de la gastronomie provençale, programmé le 3 juillet 2016 à Châteauneuf-le-Rouge.

L'association « Les amis du festival de la gastronomie provençale » s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de cette manifestation.

ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE

Le coût total prévisionnel du projet objet de l'article 2 est d'un montant de 178.000 € pour la période couverte par la présente convention.

La participation de la Métropole est d'un montant maximal de 27.000 €, soit 15,17 % du coût total prévisionnel.

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole ne sera pas réévaluée.

- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016.



ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT

La participation de la Métropole fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par l'assemblée délibérante de la Métropole et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
 - du compte de résultat final de chaque action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
 - d'un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action subventionnée,
 - d'un état récapitulatif des factures acquittées pour chaque action subventionnée,
 - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après acceptation de ces documents par la Métropole/Territoire du Pays d'Aix/ Direction des Interventions Economiques/Service Agriculture lequel vérifiera notamment que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces actions ont bien été intégralement mobilisés pour ces dernières par l'association.

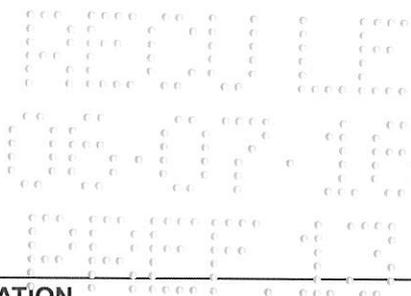
Si ce bilan final du programme d'actions fait apparaître un trop-perçu de la Métropole. au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

Les versements seront effectués sur le compte n° 11315/00001/08001903448/10 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse par l'association.

ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI

L'association s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande de la Métropole tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de l'action conventionnée,
- ✓ accepter le contrôle de la Métropole ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser à la Métropole la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.



ARTICLE 5 : PUBLICITE - COMMUNICATION

L'association s'engage à :

- ✓ apposer le logo de la Métropole et du Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✓ faire valoir la participation de la Métropole dans l'ensemble de sa production de communication
- ✓ transmettre à la Métropole/Territoire du Pays d'Aix/Direction des Interventions Economiques /Service Agriculture un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité de la Métropole.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 4 ne sont pas produits **trois mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au tribunal compétent.



ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la signature de la présente convention et se termine le 31 décembre 2016.

Fait à Aix-en-Provence, le
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération
n° xxxxx du Bureau Métropolitain
du 30 juin 2016

Pour la Métropole

**Pour l'association « Les amis du festival de la
gastronomie provençale»
Le Président**



METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

N°

Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur le territoire communautaire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions **d'un montant total de 138.240 € à 20 associations.**

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole - Approbation de conventions

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

30 JUIN 2016